



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 18 septembre 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 6, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n° 7), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 2), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 19), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 2), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 2), Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 2), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 2), M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Secrétaire :

M. Abdel GHEZALI

Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 2), Mme Nadia GARNIER à M. Anthony POULIN, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 19), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 41), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, Mme Claude VARET à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 20), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 40 incluse) et à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 41), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 48 - Opération d'aménagement du quartier Viotte – secteur Nord – Désaffectation et déclassement d'emprises situées rue Nicolas Bruand

Délibération n° 008064

Opération d'aménagement du quartier Viotte – secteur Nord – Désaffectation et déclassement d'emprises situées rue Nicolas Bruand

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	02/09/2025	Favorable unanime

Résumé :

Ce rapport a pour objet d'inviter le conseil municipal à statuer sur la désaffectation et le déclassement du domaine public communal d'emprises d'environ 425 m² à extraire des parcelles cadastrées section BH n° 3 et 456 situées dans le périmètre de l'opération d'aménagement Viotte – secteur Nord. Cette procédure est préparatoire à une cession au profit de T 25, concessionnaire de cette opération d'aménagement.

La Ville de Besançon s'est engagée dans le réaménagement et la requalification du secteur situé à proximité immédiate de la Gare de Besançon Viotte.

Le premier volet a abouti à l'aménagement du PEM autour de la gare Viotte avec la mise en service du tramway en septembre 2014 pour un investissement d'environ 15 M € HT, porté très majoritairement par les collectivités locales. Le PEM permet en particulier de relier les secteurs au Sud et Nord de la Gare et d'assurer ainsi la continuité des flux entre les deux secteurs.

Le second volet, dont l'objectif est la requalification des friches ferroviaires jouxtant la gare Viotte, porte sur la création d'un nouveau quartier mixte à dominante tertiaire. Implanté sur les secteurs Nord et Sud autour de la gare, ce quartier bénéficie et s'appuie sur les nouvelles infrastructures du pôle d'échanges.

Par délibération en date du 17 septembre 2014, la Ville de Besançon a confié à la SPL Territoire 25 l'aménagement du Quartier Viotte dans le cadre d'une concession signée le 11 février 2015.

Côté programmation, il était prévu :

- sur le secteur Sud : environ 32 500 m² de surface de plancher à dominante tertiaire et 100 à 110 logements, des commerces et des services,
- sur le secteur Nord : environ 11 500 m² de surface de plancher à dominante logement avec 110 à 120 logements et approximativement 4 000 m² de surface de plancher tertiaire.

Concernant le secteur Nord, des nouvelles études d'aménagement et de programmation ont été réalisées pour adapter l'urbanisation et la densification aux contraintes physiques du site, ainsi qu'une étude de circulation et de stationnement.

Ces études ont permis de calibrer et de proposer un programme d'aménagement validé en 2023, comprenant la construction : d'une crèche publique de 60 berceaux, d'environ 50 logements le long de la rue Nicolas Bruand sous forme de petits collectifs, d'immeubles intermédiaires et maisons de ville, et d'environ 2 500 m² de surface de plancher pour de l'activité tertiaire.

Cette nouvelle programmation a conduit à une extension du périmètre de la concession qui inclut notamment une partie des parcelles communales cadastrées section BH n° 3 et 456, situées le long de la rue Nicolas Bruand.

Ces emprises ont vocation à être cédées au concessionnaire qui maîtrisera ainsi l'ensemble du foncier nécessaire à l'opération d'aménagement.

Or, ce tènement relève du domaine public communal. Il s'agit d'une partie de l'esplanade qui permet d'accéder à la gare Viotte, côté Nord.

Pour mémoire, la procédure traditionnelle de vente d'emprises du domaine public prévoit que la collectivité constate au préalable la désaffectation du bien concerné puis prononce son déclassement.

En pratique, la désaffectation a été organisée à compter du 22 avril 2025 : les emprises concernées ont été clôturées au moyen de barrières.

Un agent communal assermenté a par ailleurs effectué un contrôle le 28 avril 2025 pour s'assurer du bon déroulement de la procédure.

Le conseil municipal peut donc valablement constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public communal de ce tènement.

Mmes Marie-Thérèse MICHEL (1) et Anne VIGNOT (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **constate, conformément au plan joint, la désaffectation d'emprises d'environ 425 m² à extraire des parcelles communales cadastrées section BH n° 3 et 456,**
- **approuve, conformément au plan joint, le déclassement du domaine public communal de ces emprises d'environ 425 m² à extraire des parcelles communales cadastrées section BH n° 3, 456.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 5

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Abdel GHEZALI
Adjoint



Anne VIGNOT

